

INSCRIPTION DES COLLECTIVITES

Modalités d'inscription et d'emprunts de documents:

L'inscription au réseau des bibliothèques est gratuite pour les collectivités (écoles, associations, centres de loisirs...).

Elle est soumise à l'engagement de respect du règlement.

Une carte nominative est remise lors de l'inscription. Elle est valable 12 mois et renouvelable à la date anniversaire.

Elle permet d'emprunter 40 documents imprimés et 5 CD musicaux pour 1 mois au maximum.

Des sélections thématiques peuvent être préparées à la carte sous réserve de délais suffisants pour les constituer.

Les documents empruntés sont sous la seule responsabilité de la collectivité: il appartient au titulaire de la carte de gérer d'éventuels prêts à des individuels.

Les documents doivent être rendus en bon état: en cas de perte ou de détérioration manifeste, ils devront être remplacés par la collectivité, à l'identique ou, s'ils ne sont plus disponibles, par d'autres titres sur proposition du personnel.

Les inscrits en situation irrégulière peuvent être exclus de prêt jusqu'à régularisation.

Modalités d'accueils de groupes:

La venue des groupes est soumise à inscription préalable auprès du personnel du secteur concerné; les plannings doivent être respectés.

Les accueils, sauf organisation particulière prévue avec le responsable, sont organisés sur des plages de 45 minutes.

Lors des visites, les groupes restent sous l'entière responsabilité des accompagnateurs qui en assurent l'encadrement et notamment la discipline.

La collectivité (nom, adresse, téléphone):.....

.....
.....

Autorise Madame/Monsieur à prendre une inscription à la bibliothèque intercommunale à destination de la collectivité.

S'engage à respecter le règlement, notamment concernant la responsabilité des documents empruntés.

Pour la collectivité, la Directrice, le Directeur, le/la Président(e):

Cachet de l'établissement et signature.